

Saison 2013/2014

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de printemps (AD)

Lieu : Salle de sport Muttenz, Gründenstrasse 30, 4132 Muttenz
Date : Samedi, 1^{er} mars 2014
Heure : 14h10 – 16h50
Présidence : Jean-Pascal Stancu, Président STT
Vérificateurs du scrutin : Jordi Gomez (ATTT), Ruedi Schwarz (NWTTV) et Marc Dummermuth (MTTV)
Voix : 379
Majorité absolue : 190 voix
Majorité 2/3 : 253 voix
Procès-verbal : Sonja Schenk, Administration office central STT

Le Président STT, Jean-Pascal Stancu, ouvre l'AD de printemps à 14h10. Werner Schnyder (président d'honneur), Indre Jain (président de la CCG) et les deux membres d'honneur Walter Ziörjen et Jean-Marc Wichser sont particulièrement salués. Wolfgang Müller (président NWTTV) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de l'assemblée. En tant que président du CO des CS, Robert Danhieux souhaite une cordiale bienvenue aux délégués à Muttenz.

Les cartes de vote ont été remises à l'entrée. Conformément à l'art. 3.2.3 des statuts STT, les clubs, les membres ainsi que les membres d'honneur STT ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les membres du CC ne peuvent pas en même temps représenter un club. Les membres d'honneur ne peuvent se faire représenter. Conformément à l'art. 3.2.4 des statuts STT, chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre de membres titulaires d'une licence, 30 jours avant le déroulement de chaque AD est décisif. Un délégué peut représenter 20 voix au plus.

Le Président présente les membres du DCC. Le Chef Sport d'élite Georg Silberschmidt ne peut malheureusement pas assister à l'assemblée puisqu'il séjourne actuellement à Haïti pour l'ITTF. Jean-Pascal Stancu salue en outre les membres du CC présents, les collaborateurs ainsi que tous les présidents des commissions et tous les fonctionnaires.

Jordi Gomez (ATTT), Ruedi Schwarz (NWTTV) et Marc Dummermuth (MTTV) assument la fonction de vérificateurs du scrutin.

Vérification du scrutin :

AGTT : 34	ANJTT : 28	ATTT : 9	AVVF : 65
MTTV : 59	NWTTV : 56	OTTV : 93	TTVI : 25
Membres CC : 7	Président d'honneur : 1	Membres d'honneur : 2	

Total : 379 (Majorité absolue : 190 / Majorité 2/3 : 253)

L'invitation à l'AD de printemps avec l'indication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais selon l'art 3.2.11 des statuts. L'assemblée peut en outre valablement délibérer puisque la condition stipulée dans l'art 3.2.5 exigeant la représentation d'au moins 2/5 des voix est remplie.

1. Approbation de l'ordre du jour

Comme point 3, le rapport intermédiaire de la CCG figure désormais à l'ordre du jour. À part ce nouveau point, personne ne souhaite apporter une autre modification.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité sous la forme présentée.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Le procès-verbal de l'AD d'automne du 28 septembre 2013 à Ittigen est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et des remerciements sont adressés à son auteur, Thomas Neuenschwander.

3. Rapport intermédiaire de la CCG STT

Jean-Pascal Stancu donne la parole à Indre Jain, président de la CCG, pour présenter le rapport intermédiaire de la CCG.

Celui-ci explique que la CCG est intervenue à la demande de l'OTTV. Cette demande contient essentiellement les points suivants :

- Les incidents survenus lors de la séance du CC du 07.12.2013, notamment
 - o Les doubles mandats des membres du CC
 - o La prolongation volontaire de la séance
 - o Une séance mal préparée avec, en partie, des points d'ordre technique (qui ne doivent pas être traités par l'organe CC).
- Les particularités de direction au sein du DCC
 - o Qui est-ce qui dirige le DCC ? Certaines AR ne semblent plus faire confiance au DCC et aux représentants latéraux. Cela doit encore être étudié en détail.
- Les activités de certains membres du DCC
 - o Certains titulaires d'un mandat ne s'engagent pas suffisamment
- L'actualité des structures STT (mise à jour nécessaire)
- Les rapports avec le procès civil STT
 - o Pourquoi la décision n'a-t-elle pas été rendue publique ? Pourquoi applique-t-on différentes règles relatives à l'autorisation de jouer ?

La CCG a demandé une prise de position du point de vue des membres du CC/DCC concernant les points susmentionnés. Dans ce contexte, il demande aux associations AGTT, ANJTT et ATTT de faire part de leur prise de position jusqu'au 08 mars 2014 au plus tard. La collaboration entre le Président STT et le Chef Sport d'élite serait également un sujet délicat.

En ce qui concerne la marche à suivre de la CCG, Indre Jain précise que les structures STT devront être discutées et tirées au clair au sein d'un groupe de travail avant que d'éventuelles nouvelles élections ne puissent avoir lieu. Il ne serait par conséquent pas possible de procéder à des nouvelles élections avant 2015. La CCG aurait constaté que l'ambiance au sein du CC/DCC et à l'office central est très mauvaise. Le CC/DCC accorderait trop d'attention aux intérêts personnels au lieu de privilégier le tennis de table.

Afin de calmer un peu le jeu, le président CCG demande à toutes les personnes concernées dès à présent de :

- Privilégier de nouveau les intérêts sportifs et le tennis de table
- Modérer les exigences générales

- Revenir à un niveau professionnel en matière de messagerie électronique (ce point doit être surveillé et imposé par le président STT)

4. Approbation du budget 2014/2015

Le Chef des finances, Jiashun Hu, présente le budget. Il fait remarquer qu'à l'avenir, il serait plus judicieux de ne plus inscrire des chiffres absolus dans le budget, mais des pourcentages. Cela offrirait une certaine flexibilité pour gérer les modifications de dernière minute.

Michael Frass (TTVI) pense que c'est une mauvaise idée de supprimer le point 4.5 (formation continue des collaborateurs) du budget. Le Chef des finances est conscient de ce problème, mais il se réfère au concept Sport d'élite qui exige que le Sport d'élite dispose de plus de moyens financiers chaque année. Pour financer ces dépenses supplémentaires, il faut faire des économies ailleurs. À l'avenir, il faudra toutefois trouver une solution raisonnable.

Les délégués décident avec 236 oui contre 135 non et 8 abstentions d'approuver le budget 2014/15.

5. Approbation des statuts

5.1 Proposition de l'OTTV (soumis hors délai) : Responsabilité compétitions régionales, art. 5.2 des statuts et art. 50.2 du RS.

Conformément à la décision de l'AD de l'OTTV, Claude Diethelm (président OTTV) retire la proposition. Il exprime toutefois son avis personnel en précisant que rétrospectivement, plusieurs systèmes de jeu ne posaient pas de problème (système à 4 OTTV). Il fait aussi remarquer que lorsque la base demande de changer le système de jeu, cela devrait éveiller l'attention des responsables de la fédération, en particulier si l'on pense au recul du nombre de licences.

6. Approbation du règlement sportif

Le président donne la parole à Jean-Marc Wichser (président CSR) qui dirige la discussion et le vote concernant les propositions.

6.1 Proposition de l'Office central STT : présentation de documents, art. 01.7 RS

Le nouvel art. 01.7 est approuvé à l'unanimité sous la forme présentée.

Art. 01.7, nouveau :

Les documents et formulaires demandés dans le présent règlement peuvent être présentés comme suit aux organes compétents :

- au format papier par courrier
- comme document par courriel
- sous forme de saisie en ligne dans le RC STT par les personnes autorisées.

Dans tous les cas, les délais fixés dans l'article concerné doivent être respectés.

En cas de transmission par voie électronique ou de saisie en ligne, le club en question est responsable de conserver l'original pour d'éventuelles oppositions et/ou recours et de le faire parvenir sur demande à l'organe STT concerné ou à l'AR.

Lorsqu'il est impératif d'envoyer l'original, cela est précisé dans les articles concernés.

6.2 Proposition de l'Office central STT : Autorisation des dames de jouer dans un deuxième club (club dames), article 11.1.2

Les compléments dans le RS sont approuvés contre 4 non et 5 abstentions.

Art. 11.1.2, modifié :

Les dames peuvent exceptionnellement disputer le Championnat par équipes des dames dans un autre club (club dames).

Lorsque, dans le cadre du Championnat par équipes des dames, l'autorisation de jouer passe du club principal à un club dames, d'un club dames à un autre club dames ou du club dames de nouveau au club principal, les conditions à respecter sont les mêmes que celles qui s'appliquent à un changement de club selon l'art. 13, à l'exception des cas de figure suivants :

Un changement de club de dames pendant la saison n'est pas autorisé. La lettre de sortie doit toujours être rédigée par le club principal.

6.3 Proposition de l'Office central STT : Modification de l'art. 13 et ajout d'un art. 134 RS – Changement de club, respectivement indemnité de formation

Jean-Marc Wichser (président CSR) explique que la prise de position de l'OTTV a été envoyée avant l'assemblée.

Claude Diethelm (président OTTV) explique qu'il faudrait surtout encore mieux formuler la proposition. En ce qui concerne le transfert, le joueur ne serait par exemple pas impliqué (on ne parle pas d'un contrat avec le joueur).

Patrick Brisset (AGTT) réplique que l'AGTT procède déjà depuis 2 ou 3 ans de cette manière et qu'un tel contrat n'est pas nécessaire.

Marc Dummermuth (MTTV) fait remarquer que cet article entraînera plus de travail de contrôle. Qui devra par exemple vérifier si l'indemnité de formation a été payée ? Le joueur lui-même ne serait finalement pas autorisé à jouer, même si l'ancien club principal a oublié de payer. Le cas où un joueur opte pour le nouveau club pour jouer dans une ligue plus élevée tout en continuant de s'entraîner dans l'ancien club principal ne serait pas réglé non plus.

Pour Frank Squillaci (AGTT), l'application sur le plan national poserait aussi des problèmes et il rejoint l'avis de M. Dummermuth.

Sur la base de cette discussion, Jean-Marc Wichser propose de procéder au vote en deux étapes.

Dans le cadre du premier vote, les 66 délégués sont pour un rejet.

Dans le cadre du deuxième vote, la proposition est clairement rejetée et on maintient le statu quo.

6.4 Proposition du TTC Rapperswil-Jona et Neuhausen : Prolongation des autorisations de séjour des étrangers

Ramon Sprecher (comité directeur LN) fait remarquer que la proposition n'est pas suffisamment bien formulée. Il n'y aurait par exemple pas de limite précisant jusqu'à quand l'autorisation de séjour doit être présentée. En outre, il trouve inconcevable qu'un étranger ne doive même pas présenter une confirmation qui attesterait qu'il a fait la demande pour obtenir l'autorisation de séjour.

Urs Schärner (TTC Neuhausen) réplique qu'une décision avec possibilité de recours de l'organe compétent pourrait permettre d'obtenir les documents relatifs au séjour (si un joueur ne les présente pas). Adrian Schmid (TTC Rapperswil-Jona) ajoute que les autorisations de séjour sont normalement automatiquement envoyées à la fédération et que les omissions n'arrivent que rarement.

André Zimmermann (TTC Winterthur) demande qu'en cas d'approbation de la proposition, la CSR STT précise encore plus clairement cette condition (délai pour la présentation de l'autorisation de séjour).

La proposition concernant la prolongation pour présenter les autorisations de séjour des étrangers est approuvée avec 242 oui contre 137 non. Conformément à la proposition d'André Zimmermann, elle devra toutefois encore être mieux formulée par la CSR STT.

Les termes exacts de l'article 11.3.4 (nouveau) seront publiés dans l'annuaire STT 2014/15.

6.5 Proposition supplémentaire du TTC Rapperswil-Jona : La proposition qui vient d'être approuvée doit entrer en vigueur avec effet rétroactif pour la saison 2012/13

Ramon Sprecher (comité directeur LN) fait remarquer que l'on ne peut pas revenir à la saison 2012/13 qui est déjà terminée.

Urs Schärner (TTC Neuhausen) voit les choses autrement, notamment si l'on pense au cas malheureux survenu durant la saison 2012/13 concernant la LNA Dames chez Neuhausen et à la procédure encore en cours.

Cette proposition est rejetée avec 358 non contre 12 oui et 9 abstentions.

6.6 Proposition de l'Office central STT : Déroulement des séries mixtes selon le système de l'élimination directe (Système des Championnats individuels nationaux seniors)

La proposition est approuvée avec 297 oui contre 70 non et 12 abstentions.

Art. 33.7, modifié :

Les séries simples et doubles se déroulent selon la formule de tournoi mixte, les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour le tour principal. Sont exclues les séries mixtes, qui se jouent selon le système d'élimination directe.

6.7 Proposition de l'Office central STT : Saisie des résultats, art. 510.4.3

Puisque la compétence des propositions concernant les art. 510ss incombe exclusivement à l'ALN, cette proposition ne doit pas être traitée par l'AD de printemps.

Ramon Sprecher (comité directeur LN) annonce néanmoins que la proposition a été approuvée.

6.8 Proposition de la Direction STT : Modification des tours régionaux des tournois de classement, art. 40.8

Hansruedi Lüthi (TTVI) fait remarquer que selon la formulation actuelle de la proposition de STT, les AR qui organisent des TdC seraient pénalisées.

Marlene Mühlmann (TTVI) et Jiashun Hu (Chef des finances STT) soutiennent cette idée et donc la contre-proposition du TTVI.

La contre-proposition convient également à STT qui retire par conséquent sa proposition.

La contre-proposition du TTVI est approuvée avec 283 oui contre 92 non et 4 abstentions.

Art. 40.8, modifié :

Les AR organisent au moins deux tours régionaux et communiquent à l'Office central STT jusqu'au 15 novembre le nom des joueurs qui se sont qualifiés pour les TC interrégionaux ou nationaux, conformément aux art. 45 et 47. Pour la relève, les AR peuvent renoncer aux tours de TC régionaux et/ou désigner les joueurs qualifiés selon d'autres critères. STT organise ensuite (...).

Art. 40.2, modifié :

Les TC sont organisés pour les dames et les messieurs aux niveaux régional, interrégional et national, pour les jeunes au moins au niveau national.

6.9 Proposition du Comité directeur LN : Dispositions complémentaires concernant la modification du règlement de promotion/relégation en LN (Dames)

Suite aux difficultés rencontrées l'année dernière dans le cadre de la mise en pratique du règlement de promotion/relégation chez les Dames 1^{ère} ligue/LNB, le comité directeur propose de revenir aux dispositions en vigueur jusqu'à la saison 2011/12 (selon lesquelles seulement les deux dernières équipes des deux groupes de ligue nationale B sont reléguées en 1^{ère} ligue chez les Dames).

La proposition ayant été présentée trop tard, il faut procéder à une entrée en matière (majorité 2/3 des voix exprimées).

La proposition est approuvée à l'unanimité tant pour l'entrée en matière que pour le vote.

Les termes exacts des articles concernés par cette modification seront publiés dans l'annuaire STT 2014/15.

6.10 Proposition du TTC Wil SG : Modification du mode chez les Messieurs LNB et du règlement de promotion/relégation (Messieurs)

Puisque la compétence des propositions concernant les art. 510ss incombe exclusivement à l'ALN, cette proposition ne doit pas être traitée par l'AD de printemps.

6.11 Proposition de l'AGTT/AVVF : Proposition concernant deux championnats dans les ligues régionales durant la même saison

André Zimmermann (OTTV) se plaint que suite à une décision démocratique de l'AD, les 4 équipes dans l'OTTV avaient été supprimées il y a quelques années. L'AGTT se serait justement engagée en faveur d'un système de jeu uniformisé dans l'ensemble de la Suisse à l'époque.

Jiashun Hu (Chef des finances STT) voudrait savoir comment on procédera avec la réglementation des joueurs remplaçants si un joueur a joué à deux reprises lors du tour préliminaire en 2^{ème} ligue avant de devenir joueur titulaire en 1^{ère} ligue qui est finalement reléguée lors du tour retour. Avec click-tt.ch, on introduira en plus un nouveau système de saisie des résultats – qui supportera les dépenses supplémentaires pour l'adaptation du mode de jeu dans l'AGTT et l'AVVF ?

Yves Odobert (président AVVF) fait remarquer qu'après le tour préliminaire, les joueurs ne sont plus motivés, d'autant plus si le maintien en ligue est déjà assuré. Ils souhaitent un projet pilote avant de discuter d'une introduction définitive.

Christophe Letsch (CTT Vevey) ajoute qu'il y aurait aussi de nouveau plus de licences avec ce projet.

Christian Foutrel (AGTT) assure que l'AGTT prendra en charge toutes les dépenses supplémentaires pour click-tt.ch en rapport avec la modification des règles.

Marc Dummermuth (MTTV) propose de voter sur un projet pilote de deux ans avant de modifier l'ensemble du règlement sportif STT.

Le vote ne porte donc plus sur une modification du Règlement sportif, mais sur la question si l'AGTT et l'AVVF peuvent lancer un projet pilote pour deux ans dans leurs ligues régionales. Il est en outre précisé que ces deux AR doivent prendre en charge les frais supplémentaires causés par les adaptations dans click-tt.ch.

Puisque cette proposition a également été présentée trop tard, l'entrée en matière est décidée avec 259 oui contre 120 non.

La proposition de lancer un projet pilote de deux ans dans l'AGTT et l'AVVF est ensuite approuvée avec 276 oui contre 103 non.

Dans deux ans, on attend par conséquent un rapport intermédiaire de l'AVVF/AGTT à l'attention de l'AG de printemps pour présenter les expériences faites avec le nouveau mode.

7. Approbation d'autres propositions

Aucune autre proposition n'a été soumise.

8. Informations concernant le projet click-tt.ch

Urs Schärner donne des informations sur le projet. La présentation y relative est jointe au procès-verbal.

9. Réflexions du président après 30 mois

Le Président STT, Jean-Pascal Stancu, passe en revue 30 mois de mandat. Il s'engage de toutes ses forces pour faire avancer la fédération. Parfois, l'avancement implique toutefois aussi des changements. En résumé, il explique que les choses n'ont pas toujours été faciles et qu'il y a toujours des défis comme le projet click-tt.ch ou le Sport d'élite.

10. Divers

Claude Diethelm (président OTTV) parle encore une fois du groupe de travail à constituer selon le rapport intermédiaire de la CCG. Dans le but d'aller plus vite, il demande au DCC de préparer la constitution de ce groupe de travail pour la vérification des structures STT dès maintenant.

Yves Odobert (président AVVF) soutient cette idée. Il ajoute en outre d'ignorer ce que ce groupe de travail devra faire exactement.

Indre Jain (GPK) explique qu'aucun membre de la CCG ne pourra faire partie de ce groupe (les statuts le précisent ainsi). Ce groupe de travail devra examiner les structures de STT et présenter des propositions d'amélioration.

Brigitte Hirzel (présidente TTVI) fait remarquer, à juste titre, que la convocation de tels groupes incombe au DCC et qu'il n'est par conséquent pas possible de prendre des décisions maintenant.

Jiashun Hu (Chef des finances STT) fait encore remarquer que le concept Sport d'élite n'est pas réalisable au niveau financier et que les objectifs sont aussi nettement trop ambitieux. La Suisse n'aurait

pas les possibilités financières dont disposent les nations avec des joueurs d'élite, comme p.ex. l'Allemagne.

Au nom de l'ensemble de l'AD, Marc Dummermuth (MTTV) souhaite un bon rétablissement à Susanne Gries et espère qu'elle sera bientôt de retour.

Werner Schnyder (président d'honneur STT) remercie toutes les personnes présentes de l'attention et des débats menés avec objectivité et de manière collégiale.

Wolfgang Müller (président NWTTV) éteint la bougie STT à 16h50 en mettant ainsi un terme à l'AD de printemps. Tout le monde est invité à partager un apéro et à assister ensuite aux matchs captivants des CS élite.

Swiss Table Tennis

Administration Office central STT



Sonja Schenk

Va à :

Clubs

Comité Central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires

Associations faitières